

FICHE DE PRÉVENTION

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

AIRES COLLECTIVES DE JEUX

(Mise à jour – Novembre 2014)



Les équipements d'aires collectives de jeux sont les matériels et ensembles de matériels destinés à être utilisés par des enfants pour jouer : toboggans, balançoires, assemblages de constructions diverses, tourniquets, implantés dans des jardins publics, crèches, écoles, jardins d'immeubles, aires de repos d'autoroutes, magasins...

Ne sont pas concernées les fêtes foraines ainsi que les salles et terrains de sport.

Les risques que font courir l'utilisation de ces équipements sont principalement les chutes, les chocs, les heurts, les coincements, les pincements, les étranglements... et concernent surtout les enfants de 5 à 10 ans.

Sont notamment mis en cause certains types de toboggans, de tourniquets, de balançoires ou de structures à grimper. Les sols peu adaptés à la réception des enfants et le mauvais entretien des installations sont également à l'origine des accidents.

TEXTES APPLICABLES

(Ces textes sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation en vigueur)

- ➔ Norme NF EN 1176-1 (octobre 2008) : Équipements et sols d'aires de jeux - Partie 1 : exigences de sécurité et méthodes d'essai générales.
- ➔ Norme NF EN 1176-2 (juillet 2008) : Équipement et sols d'aires de jeux - Partie 2 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux balançoires.
- ➔ Norme NF EN 1176-3 (août 2008) : Équipements et sols d'aires de jeux - Partie 3 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux toboggans.
- ➔ Norme NF EN 1176-4 (octobre 2008) : Équipements et sols d'aires de jeux - Partie 4 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux téléphériques.
- ➔ Norme NF EN 1176-5 (octobre 2008) : Équipements et sols d'aires de jeux - Partie 5 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux manèges.
- ➔ Norme NF EN 1176-6 (septembre 2008) : Équipements et sols d'aires de jeux - Partie 6 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux équipements oscillants.
- ➔ Norme NF EN 1176-7 (juillet 2008) : Équipements et sols d'aires de jeux - Partie 7 : guide d'installation, contrôle, maintenance et utilisation.
- ➔ Norme NF EN 1176-10 (septembre 2008) : Équipements et sols d'aires de jeux - Partie 10 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques aux équipements de jeu totalement fermés.
- ➔ Norme NF EN 1176-11 (septembre 2014) : Équipements et sols d'aires de jeux - Partie 11 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires spécifiques des filets à grimper tridimensionnels.
- ➔ Norme NF EN 1177 (octobre 2008) : Sols d'aires de jeux absorbant l'impact - Détermination de la hauteur de chute critique.
- ➔ Décret n° 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux.
- ➔ Décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux.

CONSEILS DE PREVENTION

- ➔ Vérifiez la présence du marquage « Conforme aux exigences de sécurité » devant impérativement figurer sur chaque équipement de l'aire de jeux.
- ➔ Vérifiez le bon état des équipements et du sol. Signalez au gestionnaire ou à l'exploitant de l'aire de jeux toute détérioration (jeux cassés, instables, morceaux de verre dans le bac à sable, déjections canines...). Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du gestionnaire ou de l'exploitant doivent être clairement affichés.
- ➔ Respectez les informations ou les pictogrammes (qui doivent figurer sur chaque équipement) et qui indiquent les tranches d'âge des utilisateurs.
- ➔ Restez auprès des jeunes enfants et veillez à ce que les enfants plus grands ne perturbent pas leurs jeux et n'accèdent pas aux aires réservées aux tout petits.
- ➔ Assurez-vous, pour les toboggans et les ponts suspendus, de l'existence de barrières de protection en haut de l'échelle (risques de chutes) et vérifiez l'état de la glissière (écharde de bois...).
- ➔ N'habilitez pas l'enfant de vêtements comportant : cordons, sangles, écharpes... pouvant être à l'origine de coincement ou d'étranglement, en particulier sur les toboggans ou balançoires.
- ➔ Ne laissez pas l'enfant jouer sur les tourniquets dépourvus de plateau central (risque de coincement d'une jambe ou d'un bras).

- N'incitez pas l'enfant à utiliser un jeu qui ne correspond pas à sa tranche d'âge, notamment en l'aidant à y accéder.
- Surveillez toujours votre enfant.